

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG2024-246

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la cérémonie pour la Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation qui se déroulera au Monument des Déportés, rue Larcher, le **DIMANCHE 28 AVRIL 2024**, il s'avère indispensable de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ladite rue afin d'assurer la sécurité des participants,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La circulation de tous les véhicules automobiles et engins à deux roues sera interdite le **DIMANCHE 28 AVRIL 2024**, à partir de 09 heures 45 et pendant toute la durée de la cérémonie :

- rue Larcher (partie comprise entre l'allée des Tanneurs et la rue de Nesmond)

Article 2 - Le stationnement de tous les véhicules automobiles et engins à deux roues sera interdit à partir du **SAMEDI 27 AVRIL 2024 18h00** jusqu'au **DIMANCHE 28 AVRIL 2024 fin de la cérémonie** :

- rue Larcher : sur le parking situé devant le Monument des Déportés et parking de l'hôtel de ville, sur les 5 emplacements (GIG/GIC compris) situés côté monument.

Article 3 - Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - La déviation des véhicules s'effectuera par les rues adjacentes.

Article 5 - La signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté sera mise en place par les services municipaux.

Article 6 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 - Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le neuf avril deux mil vingt quatre.

Pour le Maire, délégué



Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile